

COORDONNÉES

Étudiant

Nom : Prénom :
Né (e) le : à :
Tél. portable : LYCEE :
Email étudiant :@.....

Parents

Nom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél 1. :
Tél 2. :
Email parent 1 :@.....
Email parent 2 :@.....

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Retour du dossier par courrier :

- Le contrat d'inscription rempli et signé
- Le dernier bulletin trimestriel de notes en votre possession
- Le règlement du programme choisi
- Le mandat SEPA daté et signé et le RIB associé pour les prélèvements mensuels si choisi
- Une photo d'identité récente

CHOIX DU PROGRAMME

Frais de dossier

160 €

Je m'inscris au programme « P-1 » - Terminale Santé Complet (octobre 2026 à juillet 2027)

2490 € en 1 règlement

290 € d'acompte + 7 mensualités de 325 € d'octobre 2026 à avril 2027

Je m'inscris au programme « P-1 » - Terminale Santé Classique (février 2027 à juillet 2027)

1870 € en 1 règlement

290 € d'acompte + 5 mensualités de 325 € de février 2027 à juin 2027

Total :

Choix du suivi de stage :

En présentiel

en distanciel

Je souhaite réserver une place en préparation PASS/LAS -Rentrée 2027 au Cours Accès

Sous réserve de réussite au baccalauréat et d'accord de Parcoursup – sans engagement

Fait à : le :

Noms et Signatures : Le responsable

l'étudiant

CONDITIONS GÉNÉRALES

➤ En cas de non-paiement aux dates indiquées, les mesures suivantes sont appliquées :

- 1) Après 15 jours de retard suivant l'échéance, copies, notes et classements ne sont plus communiqués à l'étudiant(e) et l'accès à l'espace étudiant du site internet est suspendu.
- 2) Après un mois de retard, l'étudiant(e) n'est plus accepté(e) en séance, le paiement restant exigé.
- 3) 20 € de frais bancaire seront facturés par prélèvement SEPA rejeté.

➤ Modalités de remboursement en cas d'abandon

Inscrits au Programme complet de Terminale santé Complet (Toussaint 2026 à juillet 2027)

Abandon notifié entre la date d'inscription et au plus tard le 16 octobre 2026 : Les frais d'inscription (160 €) ne sont pas remboursés en cas de désistement. Aucune somme ne sera exigée au titre des stages non effectués. Les éventuels trop perçus seront remboursés. **Abandon notifié entre le 17 octobre 2026 et le 12 février 2027** : un montant de 620 € (plus 160 € de frais de dossier) est facturé au titre du stage de Toussaint 2026. **Abandon notifié entre le 13 février 2027 et le 10 avril 2027** : un montant de 1240 € (plus 160 € de frais de dossier) est facturé. **Pour tout abandon notifié à partir du 11 avril 2027**, la totalité du programme est due (2490€) même en cas de changement d'orientation.

Inscrits au programme de Terminale santé Classique (Février 2027 à juillet 2027)

Abandon notifié entre la date d'inscription et au plus tard le 12 février 2027 : Les frais d'inscription (160 €) ne sont pas remboursés en cas de désistement. Aucune somme ne sera exigée au titre des stages. Les éventuels trop perçus seront remboursés. **Abandon notifié entre le 13 février 2027 et le 10 avril 2027** un montant de 650 € (plus 160 € de frais de dossier) est facturé. **Pour tout abandon notifié à partir du 11 avril 2027**, la totalité du programme est due (1870€) même en cas de changement d'orientation.

Toutes les notifications doivent nous être adressées par email ou par courrier recommandé.

En cas d'exclusion pour non-respect du règlement intérieur : les mêmes modalités relatives à l'abandon seront appliquées.

MÉDIATION

En vertu de l'article L152-1 du code de la consommation est préalablement à tous litiges, le consommateur est informé qu'il peut mettre en œuvre la procédure gratuite de médiation en vue de la résolution amiable de tous litiges. Pour ce faire il s'adressera à Médiation de la Consommation & Patrimoine, 12 Square Desnouettes, 75015 PARIS ; <http://www.mcqmediation.org>

DROIT A L'IMAGE et RGPD

En m'inscrivant, j'autorise le Cours Accès et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux. Le Cours Accès s'interdit de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je n'autorise pas le droit à l'image

En m'inscrivant, j'accepte de recevoir des informations sur les offres pédagogiques destinées aux étudiants inscrits en faculté de médecine et exclusivement proposées par les établissements d'enseignement et de formation de la société Hippocrate Phi4, JACOB BIDCO, Société par actions simplifiée, Siège social : 11, rue de l'Arseil – 75004 Paris - 894 181 593 RCS Paris

Pour toute opposition à ces dispositions, un mail doit être envoyé à : contact@cours-acces.fr

Nous avons pris connaissance des conditions générales et financières et nous les acceptons.

MODALITES D'INSCRIPTION COURS ACCÈS

Nous nous engageons à réserver une place à tous les étudiants issus de filière de baccalauréat général et technologique avec spécialités scientifiques, par ordre chronologique de réception du dossier complet, et dans la limite de notre capacité d'accueil.

Pièces à fournir pour le dossier d'inscription :

- Le dossier d'inscription du programme choisi, rempli et signé
- Une photo d'identité
- Le dernier bulletin de notes du lycée en votre possession
- Le règlement de l'acompte du programme par virement (Rib ci-bas) ou chèque à l'ordre de Cours Accès
- Un RIB de votre établissement bancaire avec le mandat de prélèvement SEPA daté et signé en cas de choix de règlement mensualisé

Merci de retourner votre dossier complet par mail à CONTACT@COURS-ACCES.FR, puis par courrier dans nos locaux administratifs :
Cours Accès - 47 rue Nicot - 33000 Bordeaux

Nous confirmerons par mail la bonne réception de votre dossier.

L'équipe du Cours Accès reste à votre disposition pour toute question,



Tel : 05 56 98 52 57

<https://cours-acces.fr/>

Préparation aux Concours Santé à Bordeaux

Pour les règlements d'acompte ou suivi par virement :



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Banque 15589	Guichet 33561	N° de compte 067870727 43	Clé RIB 55
Titulaire du compte	: HIPPOCRATE PHI IV COURS ACCES 47 RUE NICOT 33000 BORDEAUX		
Domiciliation	: CM BORDEAUX CAUDERAN		
Devise	: EUR		
IBAN FR76 1558 9335 6106 7870 7274 355	BIC CMBRFR2BXXX		



MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence unique du mandat :

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP - Ville

Pays

Nom de l'Étudiant(e)

Contact mail

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Cours ACCÈS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de Cours ACCÈS et selon les termes du contrat.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois.

Désignation du compte à débiter

IBAN :

Numéro d'identification international du compte bancaire

BIC :

Code international d'identification de votre banque

Créancier

Identifiant I.C.S. : FR09ZZZ477573

Cours Accès
47 rue Nicot
33000 Bordeaux
France

Type de paiement :

Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Fait à :

Le :

Signature :

Note : Vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client.

Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.